

PERIGNY, le 18 août 2004

Subdivision Environnement industriel,  
Ressources minérales et Energie  
Z.I. - 7, rue A. Bergès  
17184 PERIGNY CEDEX  
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19  
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

**I N S T A L L A T I O N S C L A S S E E S**  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

---

TRI 17 à Salles Sur Mer

**Rapport complémentaire de l'inspecteur des installations classées**

Par le rapport du 8 juin 2004 nous avons proposé de modifier certaines prescriptions de l'arrêté préfectoral du 8 novembre 1995 modifié à la suite de la demande de l'exploitant.

Dans le cadre d'une démarche de certification, l'exploitant s'est aperçu que certaines prescriptions relatives aux rejets d'eau sont incompatibles avec la réalité de l'exploitation. En effet, l'établissement ne rejette pas d'eau industrielle (pas de lavage de sols), le nettoyage des sols s'effectue par balayage et aspiration.

En conséquence nous proposons de modifier l'article 3.10 pour interdire tout rejet d'eau industrielle et l'article 3.12 pour confiner les eaux d'extinction d'incendie dans le bassin incendie.

Le projet d'arrêté ci-joint remplace celui annexé au rapport du 8 juin 2004.